

N° 89

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1988

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1989, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME XII

FRANCOPHONIE

Par M. Jacques HABERT,

Senateur

(1) *Cette commission est composée de* MM. Maurice Schumann, *président*, Leon Eeckhoutte, Paul Seramy, Pierre Laffitte, Michel Miroudot, *vice-présidents*, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Jacques Habert, Adrien Gouteyron, Pierre Vallon, *secrétaires*, Hubert d'Andigné, François Autain, Jacques Berard, Jean-Pierre Blanc, Roger Boileau, Philippe de Bourgoing, Jean-Eric Bousch, Pierre Brantus, Jacques Carat, Pierre Carous, Jean Delaneau, André Diligent, Alain Dufaut, Jean Dumont, Jules Faigt, Alain Gerard, Yves Goussebaire-Dupin, Robert Guillaume, Philippe Labeyrie, Marc Lauriol, Jean-François Le Grand, François Lescun, Mme Helene Luc, MM. Marcel Lucotte, Kleber Malecot, Hubert Martin, Christian Masson, Michel Maurice-Bokanowski, Jean-Luc Melenchon, Dominique Pado, Sosefo Makape Papilio, Charles Pasqua, Maurice Pic, Raymond Poinier, Roger Quilliot, Ivan Renar, Roland Ruet, Abel Sempé, Pierre Sicard, Pierre-Christian Taftinger, Dick Ukerwe, Albert Vecten, Marcel Vidal.

Voir les numeros :

Assemblée nationale (9^e législ.) 160 et annexes, 294 (annexe n° 1), 296 (tome II), et T.A. 24.

Sénat : 87 et 88 (annexe n° 1) (1988-1989)

Lois de finances. — Francophonie

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	3
I - HISTORIQUE, PHILOSOPHIE, ÉVALUATION DE LA FRANCOPHONIE	
1. Un humanisme qui a valeur universelle	4
2. Un néocolonialisme ?	6
3. Une solidarité agissante	8
4. L'espace francophone	
a) <i>Les quarante-trois pays entièrement ou partiellement de langue française</i>	10
b) <i>Les départements et territoires français d'outre-mer</i>	13
c) <i>Les Français de l'étranger</i>	14
d) <i>Les autres collectivités francophones</i>	15
II - LES ORGANISMES DE LA FRANCOPHONIE	
1. Les associations francophones	17
2. Les organismes officiels	
a) <i>De 1966 à 1981</i>	19
b) <i>La relance de 1984</i>	20
3. Les organismes gouvernementaux	
a) <i>Les sommets de Paris et de Québec</i>	21
b) <i>Un secrétariat d'Etat à la Francophonie</i>	22
4. Le ministre délégué à la Francophonie	
a) <i>Ses attributions</i>	22
b) <i>Ses moyens</i>	23
III - LES CRÉDITS DE LA FRANCOPHONIE	
1. Les moyens propres du ministre délégué	25
2. Les crédits des autres ministères	27
3. Les actions en faveur de la francophonie	28
CONCLUSION	31

INTRODUCTION

MESDAMES, MESSIEURS,

La francophonie a accédé cette année, en France, au rang ministériel : depuis le 28 juin, un « ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, chargé de la Francophonie », figure au gouvernement. Cette promotion explique que, pour la première fois, la francophonie fasse l'objet d'un rapport particulier de la commission des Affaires culturelles du Sénat, à l'occasion de la discussion du projet de loi de finances pour 1989.

Dans une *première partie*, votre Rapporteur s'efforcera de répondre à cette question : qu'est-ce que la francophonie ? Il donnera quelques notions de son histoire, sa philosophie, ses buts, ses espérances. Pour mieux évaluer celles-ci, il dressera un état numérique des francophones dans le monde.

Dans une *seconde partie*, seront étudiés les organismes de la francophonie : organismes privés, organismes officiels, organismes gouvernementaux.

Les réunions au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, à Paris et à Québec, seront évoqués. On en viendra ensuite à la création d'un secrétariat d'Etat (1986), puis d'un ministère délégué (1988) : ses attributions et ses moyens seront examinés.

Dans une *troisième partie*, enfin, les crédits dont on dispose pour l'action gouvernementale en faveur de la francophonie seront analysés : moyens propres au ministère délégué d'abord, moyens utilisés par les autres ministères ensuite, principales interventions enfin. Votre Rapporteur dira en conclusion ce qu'on peut en penser.

I. — HISTORIQUE, PHILOSOPHIE, ÉVALUATION DE LA FRANCOPHONIE

La francophonie est centenaire : elle remonte à 1887, date à laquelle l'expression fut créée par le géographe Onésime Reclus. Mais ce n'est que depuis peu — moins d'une trentaine d'années — que cette expression s'est traduite en réalité, et que le mot a fait son apparition dans les dictionnaires. Le Petit Larousse le définit aujourd'hui comme la « *collectivité constituée par les peuples parlant le français* ».

Une « collectivité de peuples », c'est déjà beaucoup, surtout lorsque l'on sait que plus de quarante pays indépendants s'y sont joints volontairement et que leurs chefs d'Etat ou de gouvernement se sont réunis récemment par deux fois, à Paris en février 1986 et à Québec en septembre 1987, pour en définir les raisons, les espoirs et les buts. Ils ont été unanimes pour déclarer que la francophonie, ce n'est pas seulement la communauté formée par ces pays : c'est plus encore le mouvement, la pensée, la philosophie, l'idéal dont elle relève, dont on a pris conscience, dont on sait la valeur universelle, et qui s'affirme maintenant comme une force d'avenir.

M. Alain Decaux, le nouveau ministre délégué, s'adressant le 18 novembre dernier aux étudiants de l'université de la Nouvelle-Orléans, n'a guère évoqué, à dessein, le passé, dans cette Louisiane où la langue française pourtant est entendue depuis trois siècles. Il a commencé son propos par ces mots : « La francophonie est une idée neuve ». Une idée neuve ? Laquelle ?

1. Un humanisme qui a valeur universelle.

Ce sont des étrangers, et non les Français eux-mêmes, qui ont donné à la langue et la culture françaises une nouvelle dimension. Nul ne l'a mieux fait que quelques Africains d'élite venus du plus profond du continent noir et qui, instruits en France, ont été à l'avant-garde de l'élévation de leurs peuples avant de devenir les premiers chefs d'Etat de leurs pays devenus indépendants.

Parmi ceux-ci, Léopold Sédar Senghor tient la première place. « *La francophonie* », écrit-il, « est un mode de pensée et d'action : une certaine manière de poser les problèmes et d'en chercher les solutions... c'est une communauté spirituelle : une noosphère autour de la Terre. Bref, la francophonie, c'est par-delà la langue, la civilisation française, et plus

précisément, l'esprit de cette civilisation ». Et le poète des Hosties noires s'enthousiasme pour « cet humanisme qui s'est tissé autour de la Terre, cette symbiose de toutes les énergies dormantes, de toutes les races, de toutes les consciences, qui enfin peuvent s'exprimer, grâce à une langue qui contient toute la richesse des siècles ».

D'autres chefs d'Etats africains, comme le président **Diori Hamani** du Niger, soulignent « ce facteur de cohésion et de force que constitue une communauté de langue, de culture, d'attitude ». **Félix Houphouët-Boigny** fait de la langue française, en Côte-d'Ivoire, « le ciment de l'unité nationale », dans un pays où quatre langues et plus de cinquante dialectes sont parlés, et voit dans le français « la langue de l'identité politique africaine ».

D'autres voix leur font écho dans plusieurs régions du monde. « Les nations afro-asiatiques », déclare le Premier ministre du Laos **Souvanna Phouma**, « ont des richesses à faire connaître et à faire valoir. Leur passé historique, leur civilisation, leurs arts, leur folklore sont riches de réflexions, d'expressions, de réussites, certaines éblouissantes. Faute d'une langue véhicule, ces richesses risquent de ne point être connues aussi largement qu'elles devraient l'être. La langue française leur donnera ce moyen. Je suis certain que nos personnalités nationales n'y perdront rien, que nos cultures y gagneront.

Ainsi, dans les années 1960, les pays issus de l'ancienne Union française, ayant acquis leur complète indépendance et libres de leur destin, choisissent, selon l'expression de Senghor, de conserver « le merveilleux instrument trouvé dans les décombres du régime colonial » : la langue qui leur a été « léguée ». De plus, ces nations que l'on appelle désormais « francophones » décident de rester groupées sur le plan politique. L'Organisation commune africaine et malgache (O.C.A.M.) se définit en 1966, à Tananarive, comme « une communauté spirituelle de nations qui emploient le français, que celui-ci soit langue nationale, langue officielle ou bien langue d'usage ».

Le gouvernement français qui, volontairement en retrait, s'était contenté jusque-là de prendre acte avec « sympathie et intérêt » des efforts accomplis, accepte alors de se joindre au mouvement. Les ministres de l'Education nationale des pays intéressés se rencontrent à Kinshasa en 1968 et, quelques mois plus tard, trente-trois Etats se réunissent à Niamey : aux côtés des nations africaines se trouvent non seulement la France, mais aussi la Belgique, le Luxembourg, le Canada, le Liban, le Laos, l'île Maurice, etc... Ce sont les premières assises de la francophonie, au cours desquelles **André Malraux** parlera brillamment de cette culture française — « française hier, francophone aujourd'hui » — dans laquelle il voit « la civilisation de la fraternité ».

2. Un « néo-colonialisme » ?

Toutes ces nations étaient libres de leur choix. La France, pendant plusieurs années, s'était abstenue de toute initiative. Mais il était évident que sur la carte du monde, les nations francophones correspondaient aux pays qui, à un moment ou à un autre de l'histoire, s'étaient trouvés sous la tutelle française. Comment, d'ailleurs, aurait-il pu en être autrement ? De même, la carte des pays de langue anglaise ne recouvrait-elle pas exactement les anciennes possessions britanniques ?

Les accusations de néo-colonialisme, de néo-impérialisme ne furent pas longues à fuser. Elles trouvaient leurs sources dans la jalousie de quelques puissances et l'indigence de ceux qui pensent que le succès des révolutions impose la destruction de tout ce qui rappelle l'ordre ancien. C'est le président **Habib Bourguiba** de Tunisie qui, dans un vibrant discours devant l'Assemblée nationale du Niger (en 1965) apporta la plus belle réplique à ceux qui, pour des raisons idéologiques, se montraient les plus vifs détracteurs de la francophonie : *« La langue dans laquelle nous nous exprimons, vous et nous, est celle qui a servi dans toutes les batailles pour la liberté... Pour le combattant que je suis, la langue française a toujours été une arme précieuse et efficace que je n'ai pas seulement utilisée durant la lutte politique contre le colonialisme, mais aussi durant la lutte contre notre auto-développement, contre les forces de l'obscurantisme. Cette arme fait désormais partie de notre arsenal commun. Pour vous comme pour nous, la langue française constitue l'appoint à notre patrimoine culturel, enrichit notre pensée, exprime notre action, contribue à forger notre destin intellectuel et à faire de nous des hommes à part entière appartenant à une communauté de nations libres dont « le bon sens est la chose la mieux partagée » et où « ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement ». Il est normal, il sera utile qu'en Afrique comme ailleurs, les gouvernements conviennent de s'organiser en fonction de cette communauté linguistique ».*

Une telle déclaration ne devrait-elle pas suffire à faire taire les quelques attardés — de plus en plus rares il est vrai — qui parlent encore de néo-colonialisme lorsqu'il est question d'une organisation commune des collectivités francophones ? Sans doute le rédacteur du « **Projet culturel de la France** » approuvé en 1983 par le gouvernement Maurois — mais dont heureusement on ne parle plus guère aujourd'hui — aurait-il eu intérêt à la relire, avant d'écrire : *« Il est urgent, si l'on veut promouvoir une politique de la francophonie acceptable pour nos partenaires africains ou pour une partie du tiers-monde, de prendre conscience du rôle ambigu que la langue française a pu jouer, et joue encore souvent, vis-à-vis des cultures de ces pays. La langue française y a eu partie liée avec la colonisation et s'est imposée dans l'enseignement et l'administration au*

mépris des langues autochtones. Aussi la légitime revendication des identités culturelles se double-t-elle d'une revendication linguistique. L'arabisation est un impératif national dans les pays du Maghreb... ».

Triste assertion, joli programme ! Les autorités algériennes l'ont mis en application, hélas, cette année en reprenant le lycée Descartes d'Alger et en interdisant aux enfants algériens, même à ceux qui ont en même temps la nationalité française, de s'inscrire dans les écoles de l'Office universitaire et culturel français en Algérie (O.U.C.F.A.). C'est là une grave atteinte, non seulement à la francophonie, mais au droit le plus élémentaire de choisir l'instruction que l'on veut recevoir, l'éducation que l'on veut donner à ses enfants, les langues que l'on veut leur transmettre. Il est symbolique que cette attaque contre la culture française ait été en même temps une attaque contre la liberté.

Si les protestations des jeunes d'Algérie, ulcérés par ailleurs pour de nombreuses raisons, ont été des plus violentes et si l'indignation a été vive parmi les Français vivant à l'étranger, la France métropolitaine, mal informée il est vrai, ne s'est pas émue de ce qu'on a appelé un « génocide culturel ». Les remontrances du gouvernement français, s'il y en a eu, ont été des plus discrètes. De patientes négociations ont permis de sauver l'existence d'établissements ouverts aux Français et aux étrangers francophones, mais fermés à tous les Algériens, même — ce qui est scandaleux — s'ils sont binationaux français. Il faut espérer qu'un jour prochain la liberté reprendra ses droits et que, tout simplement, reviendra à Alger ce « bons sens » cher à Descartes et que Bourguiba avait cité.

Un exemple comme celui récent de l'Algérie montre à quel point sont injustifiées les suspensions d'« impérialisme culturel » que l'on adresse parfois à la France. L'impérialisme, la contrainte, la violence ne sont pas de ce côté. Elle se conduit toujours, à l'extérieur, avec la plus grande réserve. Ses amis francophones apprécient cette attitude ; mais souvent ils souhaiteraient que les Français apportent plus d'attention, plus d'énergie à la défense de leur langue, non seulement dans le monde mais aussi dans leur propre pays.

En même temps que la francophonie s'élargissait, s'organisait, un transfert se produisait. Loin de rester des marginaux, les francophones des cinq continents devenaient, par leur propre volonté, les coresponsables, les copropriétaires du patrimoine linguistique et culturel dont ils n'avaient pas voulu se séparer. Aujourd'hui, aucune attitude « gallo-centriste », reflet d'une époque révolue, n'est plus possible. Le français appartient aussi bien aux Africains, aux Québécois, aux Wallons, aux Suisses romans, qu'aux habitants de l'Hexagone. La langue française n'est plus le seul apanage de la France.

« Le temps des soupçons n'a plus cours », déclarait en 1985 le président Mitterrand, en ouvrant à Paris la première session du Haut conseil de la francophonie ; *« le français est votre langue de la même façon qu'elle est la nôtre ».* Cette constatation était le fait d'une évolution

de vingt ans, commencée par le général de Gaulle, poursuivie sous les présidences de Georges Pompidou et de M. Valéry Giscard d'Estaing. A travers les régimes, la politique française n'a guère connu de discontinuité en ce qui concerne la francophonie : celle-ci se place au-dessus des querelles partisans et transcende les clivages politiques.

« Il est vrai que la France a de tout temps labouré avec passion le champ de l'intelligence et offert à la terre entière d'assez précieuses récoltes », disait en 1965 le premier président de la V^e République : aujourd'hui *« elle met à la disposition du monde une langue adaptée par excellence au caractère universel de la pensée ».*

Vingt ans plus tard, Charles Hélou, ancien président du Liban, pouvait préciser : *« Ce n'est pas seulement la possibilité de parler une même langue qui nous unit mais aussi et surtout le pouvoir de tenir un même langage, celui de l'humain et de l'universel ».*

3. Une solidarité agissante.

Tenir un langage humain. Cela permet de constater dès les premiers échanges que si les quelque quarante pays du monde francophone peuvent arriver très vite à se placer sur un plan égal du point de vue intellectuel et moral, il n'en est pas de même sur le plan économique, où d'énormes écarts subsistent. Certains vivent dans la misère, d'autres dans l'opulence. Dans le domaine des techniques, de l'équipement industriel et commercial, des siècles semblent les séparer. Comment, dans ces conditions, même si l'on peut communiquer par une langue commune, la compréhension pourrait-elle s'établir, l'amitié s'instaurer, si les nantis ne faisaient rien pour aider ceux qui sont dépourvus de tout, si les nations industrialisées ne permettaient pas à celles non encore développées d'améliorer leur situation pour pouvoir entrer dans le monde moderne ?

Dès le début des réunions des pays francophones, la nécessité de ne pas limiter les efforts au domaine culturel, et d'y adjoindre une aide au développement, était clairement apparue. Dans cet esprit avait été signé à Niamey, en 1970, la Convention créant une Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.), dont le secrétariat général fut confié à un Canadien, Jean-Marc Léger.

Ainsi naquit, au sein de la francophonie, une « solidarité agissante » dont fut surtout chargé, en France, le ministère de la Coopération. Mais le problème ne pouvait pas être résolu par une aide publique, forcément limitée par les impératifs financiers des budgets de l'Etat. Il se posait en termes d'économie mondiale, dans le contexte général des rapports Nord-Sud. Pour les pays africains, deux questions devenaient dramatiques : l'endettement et la chute des cours des matières premières. Une vaste concertation fut entreprise pour tenter de trouver des solu-

tions, tout en tenant compte des données planétaires, dans le cadre de ce que l'on appelait désormais « l'espace francophone ».

C'est un fait unique dans l'histoire qu'une quarantaine de peuples aient décidé de travailler ensemble à la problématique du développement économique, en plaçant son action sur la base culturelle d'une langue commune. Au sommet de Québec, le Premier ministre canadien Brian Mulroney invitait les pays francophones à « s'engager dans une démarche fraternelle ». Le Canada comme la France annonçaient des gestes significatifs pour la remise des dettes. Jacques Chirac, après avoir informé les quarante et un chefs d'Etat et de gouvernement présents du doublement des crédits d'intervention, voyait une « étape nouvelle » dans la « solidarité entre les pays du Nord et du Sud », et proposait la création de fonds multilatéraux destinés notamment à l'agriculture.

François Mitterrand, à son tour, insistait sur les devoirs des pays industrialisés à l'égard de « nos amis et nos frères » des pays en voie de développement qui « *subissent aujourd'hui une crise plus grave que jamais* ». Il soulignait « *l'originalité et la force de la francophonie qui, pour qu'elle dépasse les divisions traditionnelles, est une communauté libre de toute allégeance et des nostalgies des temps anciens, et peut ainsi être le support d'actions nouvelles et originales... La communauté francophone, concluait-il, est essentielle à l'avenir, puisqu'elle nous donne le moyen d'accroître la compréhension et la solidarité entre les peuples* ». Il fut convenu que le prochain sommet, prévu pour mai 1989 à Dakar, accorderait une large part aux questions économiques et mettrait au premier plan cette solidarité.

Ainsi, la francophonie se présente aujourd'hui sous trois aspects. C'est d'abord le fait socio-culturel d'un ensemble de pays ayant en commun l'usage du français ; c'est ensuite la prise de conscience et la mise en œuvre de valeurs communes, la possession d'un humanisme de valeur universelle : c'est enfin l'instauration d'une solidarité aux formes concrètes dont on espère qu'elle permettra à tous de mieux vivre dans la dignité.

Tel est le contenu, le triptyque dont la conjonction fait la nouveauté. C'est dans ce sens, avec tous les projets d'avenir qui s'y trouvent impliqués, que le ministre délégué peut parler de la francophonie comme d'une idée neuve.

Mais, cet « espace francophone », quelles sont, géographiquement, ses dimensions ? Où se trouvent dans le monde les collectivités « ayant en commun » — selon la terminologie adoptée à Québec — « l'usage du français » ? Quelle est l'importance numérique de ces populations ?

4. L'espace francophone.

Il n'est pas facile de dresser des statistiques précises des populations francophones. Comment évaluer, en effet, le nombre d'hommes et de femmes connaissant réellement le français au plus profond de l'Afrique ? Beaucoup, surtout dans les villes, le parlent fort bien ; d'autres ne peuvent échanger que quelques mots ; nombreux encore, malgré les efforts d'alphabétisation poursuivis par les gouvernements, sont ceux qui ne pratiquent que leur langue tribale. A quel niveau la connaissance de la langue doit-elle se situer pour qu'il soit permis de parler d'un « francophone » ? Ces questions et les réponses différentes qu'on leur donne expliquent les grandes variations que l'on constatera dans les statistiques.

a) Les pays entièrement ou partiellement de langue française.

Le tableau I figurant sur les deux pages suivantes traduit les études les plus serrées. Il donne la liste des quarante-trois pays considérés comme entièrement ou partiellement de langue française, avec le chiffre de leur population totale et l'estimation de leur population francophone. Quelques commentaires sont nécessaires pour les expliquer.

● En Afrique et dans l'océan Indien se trouvent 27 Etats où le français est langue nationale, langue officielle ou langue d'usage. 25 se trouvaient au Sommet de Québec ; l'Algérie n'y était pas. On pourra s'étonner de voir figurer l'Egypte dans cette liste : c'est elle-même qui l'a demandé, se prévalant de ses 300 000 francophones. En revanche, d'autres pays qui ont été inclus l'an dernier dans le champ de la coopération française, notamment les anciennes possessions portugaises (Angola, Mozambique, Cap Vert) n'y sont pas présents. Le pourcentage d'Ivoiriens indiqué comme francophones est faible — 29 % — si l'on songe que toutes les écoles publiques de la Côte-d'Ivoire enseignent le français, et que celles-ci sont reconnues par le ministère français de l'Education nationale : ce chiffre, sur d'autres statistiques, est beaucoup plus élevé. Même observation pour le Gabon, et, à un degré moindre, pour le Maroc et la Tunisie.

Au total, on dénombre dans ces pays africains 26 881 000 francophones, chiffre qui, sur une population totale de près de 225 millions, semble minoré.

ESTIMATION DES POPULATIONS FRANCOPHONES
dans les 43 Etats entierement ou partiellement de langue française.

Continents et pays	Population totale	Populations francophones	
		Total	Pourcentage
I. - Afrique			
Algerie	22 300 000	6 600 000	29,6
Benin	4 000 000	620 000	15,5
Burkina Faso	7 900 000	410 000	5,2
Burundi	4 700 000	310 000	6,6
Cameroun	9 700 000	1 640 000	17
Centralrique	2 600 000	310 000	12
Comores	400 000	43 000	10,8
Congo	1 900 000	525 000	27,6
Côte-d'Ivoire	10 100 000	2 950 000	29
Djibouti	400 000	40 000	10
Egypte	45 200 000	305 000	0,7
Gabon	1 000 000	355 000	35,5
Guinée	6 000 000	515 000	8,6
Guinee-Bissau	650 000	32 000	4
Madagascar	10 200 000	1 090 000	10,2
Mali	7 500 000	610 000	8,1
Maroc	21 600 000	4 630 000	21,2
Maurice	1 000 000	340 000	34
Mauritanie	1 700 000	108 000	6,3
Niger	6 400 000	315 000	5
Rwanda	6 000 000	410 000	6,8
Senegal	6 600 000	960 000	15,2
Seychelles	70 000	12 000	17,1
Tchad	5 200 000	410 000	8,2
Tunisie	7 200 000	2 570 000	35,8
Togo	3 000 000	515 000	17,2
Zaire	30 600 000	256 000	8,4
Total Afrique (27 Etats) ...	224 270 000	26 881 000	
II. - Amerique			
Canada	25 600 000	7 350 000	28,7
<i>dont</i> Quebec	6 500 000	6 000 000	85
<i>et</i> Nouveau Brunswick	980 000	450 000	46
Dominique	75 000	37 000	50
Haïti	5 500 000	1 300 000	24
Sainte-Lucie	130 000	46 000	46
Total Amerique (6 Etats) ...	31 305 000	6 733 000	
III. - Asie-Oceanie			
Liban	3 000 000	900 000	30
Cambodge	6 200 000	55 000	0,9
Laos	3 600 000	23 000	0,6
Vietnam	67 700 000	510 000	8,2
Vanuatu	90 000	31 000	30
Total Asie-Oceanie (5 Etats)	74 590 000	1 519 000	

Continents et pays	Population totale	Populations francophones	
		Total	Pourcentage
IV. - Europe.			
Belgique	9 900 000	5 450 000	55
France	55 700 000	55 200 000	99
Luxembourg	400 000	300 000	75
Monaco	30 000	28 500	95
Suisse	6 500 000	2 500 000	38,5
Total Europe (5 États)	72 530 000	63 478 500	
V. - Recapitulatif.			
Afrique	224 270 000	26 881 000	11,9
Amérique	31 305 000	8 733 000	27,89
Asie-Océanie	74 590 000	1 519 000	2
Europe	72 530 000	63 478 500	87,52
Total des francophones dans les 43 pays	404 195 000	100 611 500	24,89

● **En Amérique**, la masse des populations de langue française se situe au **Québec** : 6 millions, auxquelles il faut ajouter les 1 350 000 de francophones se trouvant dans les autres provinces canadiennes (Ontario, Nouveau Brunswick, Nouvelle Ecosse, Terre-Neuve, Manitoba, etc.) Le Québec et le Nouveau Brunswick (partie de l'ancienne Acadie) figurent sur la liste puisque, à la suite de l'accord conclu en 1985 avec les autorités fédérales d'Ottawa, ils assistaient au Sommet en tant que « gouvernements invités ».

Haïti, où les élites parlent un excellent français, mais où la majorité de la population communique en créole, ne veut pas moins demeurer « un phare de la francophonie » dans les Antilles. Ses points d'ancrage sont évidemment la Martinique et la Guadeloupe ; mais, départements français d'outre-mer, ils ne figurent pas sur la liste. Au total, **8 733 000 francophones** sont recensés en Amérique du Nord et dans les Caraïbes.

● **En Asie**, les points de rassemblement des populations francophones se situent dans deux régions fort éloignées l'une de l'autre : dans le Liban au Proche-Orient, et dans les Etats de l'ancienne Indochine, il y avait encore, selon l'estimation fournie, plus d'un demi-million de francophones au Vietnam. La situation du **Liban**, déchiré par les guerres civiles et étrangères, est particulièrement préoccupante : le cri de détresse poussé à Québec par le Président **Amine Gemayel** a profondément ému : *C'est l'identité culturelle du Liban même qui risque de disparaître ; l'humanisme qui nous rassemble ici perdrait sa raison d'être s'il se détournait d'un drame comme le nôtre*. Au total, **1 519 000 francophones** sont recensés en Asie ; Pondichéry sera compté dans le recensement des Français à l'étranger.

● En Europe, la France métropolitaine se trouve, naturellement, au centre de la carte, entourée de la Belgique, du Luxembourg et de la Suisse. Celle-ci a récemment annoncé sa participation au prochain Sommet de Dakar, décision rarissime pour ce pays qui se veut entièrement neutre et se tient à l'écart de toutes les organisations internationales ; ce fait montre bien qu'en aucun cas la communauté francophone ne peut être considérée comme une alliance de type politique. Près de 63 500 000 usagers de la langue française sont recensés dans ces quatre pays... et dans la principauté de Monaco.

Au total, dans le monde, les 43 pays francophones représentent une communauté de 404 millions d'habitants, parmi lesquels le quart, soit plus de 100 millions, parlent couramment le français. Notons cependant que d'autres estimations moins sévères, placent ce dernier chiffre à 110, 120 ou même 130 millions, en incluant ceux qui, sans posséder une bonne maîtrise de la langue, la comprennent assez bien et la pratiquent un peu.

b) Les départements et territoires français d'outre-mer.

Les autres entités à ajouter au recensement sont, tout d'abord les départements et territoires français d'outre-mer. Leur population s'élève à 1 655 000 habitants, ainsi répartis :

D.O.M. ou T.O.M.	Population
Amérique	
Saint-Pierre-et-Miquelon	6 000
Martinique	350 000
Guadeloupe	360 000
Guyane	100 000
Afrique	
Mayotte	61 000
La Réunion	450 000
Océanie	
Nouvelle-Calédonie	130 000
Polynésie française	185 000
Wallis-et-Futuna	13 000
Total	1 655 000

Les habitants des D.O.M.-T.O.M. sont tous francophones, sauf dans quatre régions : il est estimé que 40 000 personnes ne parlent pas le français dans les forêts de Guyane, 80 000 (sur 185 000) dans les îles de la Polynésie, 5 000 à Wallis-et-Futuna, 25 000 seulement (sur 130 000) en Nouvelle-Calédonie, où l'on a pu voir lors des récents événements politiques que les dirigeants indépendantistes canaques utilisent fort bien notre langue.

Au total, dans les D.O.M.-T.O.M. : 1 500 000 francophones.

c) Les Français ac l'étranger.

Dans le domaine de la francophonie, comme dans beaucoup d'autres, les Français résidant à l'étranger jouent un rôle primordial. Présents dans 125 pays du monde, dispersés sur tous les continents, ils constituent souvent le seul élément de présence française en des lieux isolés. Les étrangers francophiles se resserrent autour d'eux, ceux qui aiment notre langue viennent la parler avec eux ; ils ont créé eux-mêmes,

FRANÇAIS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

Statistiques du ministère des Affaires étrangères au 1^{er} janvier 1988.

<i>Zone géographique</i>	<i>Immatriculés</i>	<i>Non immatriculés</i>	<i>Total</i>
Europe de l'Ouest	463 194	175 185	638 379
Europe de l'Est	5 634	1 426	6 060
Total Europe	468 828	176 611	645 439
Afrique du Nord	59 231	5 582	64 813
Afrique francophone	132 716	13 744	146 460
Afrique non francophone	12 410	2 790	15 200
Total Afrique	204 357	22 116	226 473
Proche et Moyen-Orient	49 472	33 787	83 259
Extrême-Orient, Océanie	37 834	22 477	60 311
Total Asie-Océanie	87 306	56 264	143 570
Amerique du Nord	97 180	133 239	230 419
Amerique centrale et du Sud	53 167	20 918	74 085
Total Amérique	150 347	154 157	304 504
Total pour le monde	910 838	409 148	1 319 986

depuis trente ans, près de 200 écoles françaises où les enfants étudient aux côtés des jeunes étrangers ; ils animent et soutiennent les activités francophones ; « *Le Gouvernement, leur dit un jour Georges Pompidou, a conscience du rôle d'ambassadeurs permanents de la France que jouent les Français de l'étranger* ». C'est un rôle qui ne doit pas être sous-estimé ; ils constituent, en dépit de leur dispersion et de leur nombre relativement restreint, l'une des charpentes solides du rayonnement de la francophonie : ils sont les premiers usagers et les premiers protagonistes de la langue française dans le monde.

Comme l'indique le tableau II précédent, 910 800 Français sont immatriculés dans les consulats à la date du 1^{er} janvier 1988. Mais l'immatriculation n'est nullement obligatoire, et beaucoup de nos compatriotes omettent de le faire. Le ministère des Affaires étrangères estime que leur nombre s'élève en réalité à 1 320 000 : la moitié se trouve en Europe, surtout dans les pays de la Communauté européenne, les autres vivent partout : en Amérique (304 000), en Afrique (226 000), au Proche-Orient et en Asie (143 000).

d) *Autres collectivités francophones.*

Il existe d'autres collectivités qui ont gardé — plus ou moins — l'usage de notre langue. Les plus nombreuses se trouvent aux Etats-Unis : en Nouvelle-Angleterre, surtout dans le Maine et le Vermont, mais aussi dans le Massachusetts, le Rhode-Island et le Connecticut. Les Canadiens français, émigrés à la fin du XIX^e siècle, se sont regroupés en de nombreuses organisations, comme les clubs Richelieu, et ont cherché à conserver leurs traditions : 600 000, estime-t-on, y sont parvenus, mais, parmi les jeunes, le français se perd.

En Louisiane, tandis que les descendants des familles françaises restaient à la Nouvelle-Orléans et sur les plantations alentours, les Acadiens (les Américains disent « Cajuns ») issus du « grand dérangement » de 1756, peuplaient l'arrière-pays des bayoux. 500 000 d'entre eux continuent à parler un français dont l'accent a été buriné par deux siècles d'isolement ; ils ont mené un valeureux combat politique et ont réussi à faire reconnaître le français comme seconde langue officielle de l'Etat. Un *Conseil pour le Développement du français en Louisiane* (C.O.D.O.F.I.L.) veille à son maintien et supervise son enseignement « en immersion » dans les écoles primaires ; aux côtés de 250 enseignants louisianais, 80 Belges, 70 Français, 30 Québécois coopèrent actuellement à cet effort.

D'autres minorités francophones d'origines québécoises se trouvent aussi dans la région de Détroit (Michigan), en Californie, en Orégon. Au total, on dénombre aux Etats-Unis 1 500 000 personnes parlant le français.

En Amérique latine, le nombre des francophones est estimé à 250 000 au Brésil (la plupart Libanais), à 60 000 au Mexique, 30 000 en Argentine. Dans le Proche-Orient, on en trouve 200 000 en Israël, 90 000 dans les pays arabes. En Europe : 230 000 en Italie, 170 000 en Espagne, 150 000 en Grande-Bretagne, 200 000 en Roumanie, 52 000 en Pologne, etc.

L'édition 1989 du « Quid », qui donne ces chiffres, conclut que le **total des francophones dans le monde s'élève à 105 889 000 personnes**. C'est à peu près le nombre que l'on obtient en ajoutant aux 100 millions des pays entièrement ou partiellement de langue française (tableau I), les 1 319 000 Français de l'étranger (tableau II) et les différentes catégories indiquées ci-dessus.

Comme il a été dit précédemment, il s'agit là d'une estimation basse. Une définition moins stricte du mot « francophone » permet de placer l'évaluation plus haut, aux environs de 120 à 130 millions.

Ce chiffre place le français au dixième rang des langues parlées dans le monde, derrière le chinois (dont seule l'écriture fait l'unité : 960 millions, dont 788 pour le mandarin), l'anglais (420 millions), l'hindoustani (hindi et ourdou : 300 millions), l'espagnol (296 millions), le russe (285 millions), l'arabe (177 millions), le bengali (170 millions), le portugais (164 millions, grâce au Brésil) et le malais indonésien (130 millions). L'allemand vient ensuite avec 118 millions puis le japonais (117 millions). Mais dans cette liste, le français, l'anglais et, à un degré moindre, l'espagnol, sont les seules langues parlées dans tous les continents. Les autres, numériquement plus nombreuses, sont demeurées dans leur pays originel ou à proximité.

Deux cents ans après le célèbre « Discours » présenté par Rivarol à l'Académie de Berlin (en 1784), le français garde son caractère d'universalité, même s'il n'occupe plus le premier rang. Il demeure, avec l'anglais, langue de travail des Nations unies et de toutes les organisations internationales, langue officielle des Jeux olympiques.

S'il fallait un dernier exemple de la passion qu'elle suscite, le succès croissant des championnats du monde d'orthographe de langue française viendrait l'apporter. Le 27 novembre dernier, parmi les 166 finalistes venus à Paris pour subir la dictée de Bernard Pivot, se trouvaient des concurrents sélectionnés dans des pays aussi lointains que l'Australie, l'Amérique, l'Indonésie, le Zaïre, etc. Aux côtés de trois Français métropolitains, les trois francophones déclarés champions dans leur catégorie venaient du Québec, du Valais et de Lausanne ; les trois non francophones de Varsovie, Singapour et San Francisco : belle illustration de l'universalité et de la vitalité de la langue française !

II. — LES ORGANISMES DE LA FRANCOPHONIE.

Jacques Cartier arriva au Canada en 1534, à la même époque où le roi François 1^{er}, signait à Villers-Cotterets (en 1539) l'ordonnance imposant le français — à la place du latin — dans les actes officiels et de justice du royaume. Depuis, notre langue a cheminé avec tous ceux qui, pendant quatre siècles, sont partis à la découverte et se sont installés sur les terres lointaines.

Parmi les pionniers, il faut mentionner les missionnaires qui, en même temps qu'ils s'efforçaient de convertir les âmes à leur religion, remplissaient les tâches d'instruction et enseignaient les langues. C'est ainsi que jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les écoles furent presque toutes confessionnelles ; au Canada, en Haïti, en Amérique latine, des générations de francophones furent formés par des grands établissements, comme le collège de la Recoleta à Lima ou l'Université Laval de Québec.

Il arrivait aussi, cependant, que des écoles fussent créées par les autorités officielles ou sur l'initiative de nos compatriotes expatriés : l'école française de Barcelone fut fondée en 1859 par Ferdinand de Lesseps, alors Consul général de France dans cette ville (l'école porte aujourd'hui son nom), celle de Bâle par les réfugiés alsaciens en Suisse, après la guerre de 1870. Sur ces mêmes voies, de façon analogue, bien des établissements devaient être créés ensuite : on en compte aujourd'hui plus de 500 qui, naturellement, participent au premier chef au maintien et au développement de la francophonie. Mais de plus, un grand nombre d'associations gouvernementales ou privées ont vu le jour, les unes après les autres, et se sont efforcées de faire de cette grande idée une réalité par l'action.

I. Les associations francophones.

Il ne saurait être question de les mentionner toutes : dans le Répertoire publié par « *La Documentation Française* », elles sont au nombre de 235 et leur liste occupe 85 pages ! Nous nous bornerons à énumérer les plus importantes, dans l'ordre où elles sont apparues, sans parler de leurs activités, leur nom dira l'indication de leur but :

— *l'Alliance Israélite Universelle* est la plus ancienne : créée en 1860 ;

– *l'Alliance française*, fondée en 1883, est depuis restée au premier rang pour l'enseignement du français aux étrangers : 320 000 élèves, 1 250 centres dans 105 pays ;

– *la Mission laïque française* (1902) est devenue une association prestataire de services dans le domaine de l'enseignement français à l'étranger ;

– *le Comité Catholique des Amitiés françaises à l'étranger*, fondé en 1915, a organisé en 1955 l'Aumônerie des Français hors de France ;

– *la Fédération des Professeurs français résidant à l'étranger* (F.P.F.R.E.) créée en 1932, a été seule pendant des décennies à rassembler les enseignants ;

– *le Conseil de la Vie Française en Amérique*, créé en 1937, a été le premier à chercher à regrouper les populations francophones d'Amérique du Nord.

Dans les années 1950 s'ouvre une nouvelle étape de l'entreprise francophone. Trois groupements devaient jouer un rôle déterminant :

– *l'Union Culturelle Française* (U.C.F.) créée à Monaco en 1952 ;

– *l'Association Internationale des Journalistes de Langue Française*, fondée à Paris en 1953 ;

– *l'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française* (A.U.P.E.L.F.), établie à Montréal en 1959.

Avec les années 60 commence une nouvelle étape du développement de l'entreprise francophone, marquée par la politique de prestige du général de Gaulle et le renouveau du Canada français, exprimé dans sa « Révolution tranquille ». Québec, qui cherche à prendre en main son destin, avec des hommes comme René Lévesque, joue un rôle moteur dans cette effervescence. Plusieurs associations nouvelles accélèrent ce mouvement, notamment :

– *l'Association des Écrivains de Langue française* (A.D.E.L.F.) créée en 1965 ;

– *l'Association des parlementaires de langue française* (A.I.P.L.F.), fondée à Luxembourg en 1967 ;

– *le Conseil international de la langue française* (C.I.L.F.), 1968 ;

– *la Fédération internationale des professeurs de français* (F.I.P.F.), 1969.

Dans les années 1970 apparaissent :

– *l'Association internationale des maires francophones* (A.I.M.F.), dont Jacques Chirac sera le premier président ;

— le *Conseil international des radio-télévisions d'expression française* (C.I.R.T.E.F.) ;

— l'*Association francophone d'amitié et de liaison* (A.F.A.L.), fondée par M. Xavier Deniau, qui, de l'Assemblée nationale, a été et demeure l'un des grands inspirateurs de la francophonie.

2. Les organismes officiels.

Un tel mouvement, se développant à l'échelle mondiale sur un très haut plan de la pensée, ayant pour moteur l'Histoire et pour vecteur une langue commune, ne pouvait laisser aucun gouvernement indifférent. Dans toutes les capitales francophones, des organismes vinrent étayer, relayer, coordonner les efforts poursuivis.

A. — De 1966 à 1981.

A Paris fut créé (en 1966), par un décret signé de Charles de Gaulle, un **Haut comité de la langue française**, siégeant auprès du Premier ministre Georges Pompidou, ancien normalien, qui y apporta une attention vigilante.

En 1973, un Service des affaires francophones fut placé au ministère des Affaires étrangères. En 1974, un *Comité interministériel pour les affaires francophones* fut créé pour coordonner l'action des différents départements ministériels dans ce domaine.

Le président Giscard d'Estaing ne changea pas l'orientation de ses prédécesseurs dans l'action extérieure : la langue française, déclara-t-il, est « le bien commun de tous ceux qui la parlent ». En revanche, sur le plan intérieur, son septennat fut marqué par une importante innovation, la loi du 31 décembre 1975, qui pour la première fois fit entrer dans un texte législatif, la défense de la langue. Présentée à l'Assemblée nationale par Pierre Bas, député de Paris, rapportée et réécrite par Marc Lauriol, aujourd'hui sénateur des Yvelines, cette loi faisait du français un objet de consommation à protéger et prévoyait des sanctions comparables à celles de la répression des fraudes. Votée à l'unanimité, elle ne fut suivie d'aucun décret d'application et eut le plus grand mal à combattre le « *franglais* » dans l'anglomanie omniprésente. Mais elle n'en eut pas moins quelques résultats très positifs, comme, par exemple, l'obligation de rédiger en français la notice d'utilisation de produits mis en vente.

B. — *La relance de 1984.*

Après les élections de 1981, une refonte complète des institutions parisiennes fut décidée. C'est alors que le mot « francophonie » entra au plus haut niveau des organismes officiels. Trois organismes furent créés :

a) *Le « Haut conseil de la francophonie »* remplaça le Haut conseil de la langue française. Sous la présidence du chef d'Etat, François Mitterrand, avec pour vice-président Léopold Sédar Senghor, ce Haut conseil, après la nomination de trente personnalités et écrivains de vingt nations francophones, se réunit pour la première fois le 6 mars 1985. Ses sessions sont préparées par un secrétariat général (confié à M.S. Farandjis) qui a également mission de dresser annuellement un état de la francophonie et de suggérer les orientations susceptibles de la faire progresser.

b) *Le Commissariat général de la langue française* fut chargé d'une double tâche : d'abord, « servir et défendre » notre langue, ensuite « coordonner l'action francophone » tant en France qu'à l'étranger. Dirigé par Philippe de Saint-Robert, puis Bernard Billaud, ce Commissariat devait être le « bras » de la politique suivie par Paris.

c) *Un Comité consultatif pour la francophonie* fut placé auprès du Premier ministre, afin de le conseiller sur les affaires francophones. En fait, on s'interrogea vite sur l'utilité de cette nouvelle institution, qui prit une attitude plus politique que les précédents organismes et apparut surtout, à tort ou à raison, comme une sorte de compensation offerte à Matignon, dès lors que le Haut conseil siégeait à l'Élysée.

Dans les attributions données à ces trois organismes, une précision d'importance manquait : qui détermine la politique de la France en matière de francophonie ? Qui décide ? Qui fixe la stratégie ? Qui répartit les tâches ? Qui dispose des moyens ? Loin d'être un avantage, la multiplication des conseils et des comités, comme celle des associations et organismes engendra les rivalités et les disputes, sans parler des travaux faits en double et des propositions contradictoires. Il fallait une autorité à l'échelon gouvernemental : ce fut fait en 1986.

3. La francophonie au niveau gouvernemental.

L'année 1986 commença par l'événement le plus important qui se soit produit jusque-là dans le domaine de la francophonie : la première rencontre au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement.

ε) *Le Sommet de Paris (février 1986).*

Les présidents des pays francophones d'Afrique et d'Asie s'étaient réunis plusieurs fois autour du général de Gaulle ou du président Pompidou. Mais il n'avait pas été possible de placer ensuite les conférences au plus haut niveau à l'échelon mondial, par suite de la divergence du gouvernement fédéral du Canada et de celui du Québec sur la place que l'un et l'autre devaient y occuper. Les élections canadiennes de 1985, en portant au pouvoir M. Mulroney à Ottawa et M. Bourassa à Québec, amenèrent un accord et permirent, quinze ans après la création de l'A.C.C.T., d'arriver au Sommet.

La réunion se tint à Paris et à Versailles, du 17 au 19 février 1986, quarante chefs d'Etat ou de gouvernement y étaient présents. Après les traditionnels échanges d'allocutions et les discours sur le pluralisme des cultures exprimées par une langue commune, l'accent fut mis sur les préoccupations économiques et les problèmes du tiers monde. Finalement, vingt-huit des résolutions adoptées comportaient des engagements financiers précis.

Pour éviter que ces résolutions ne soient oubliées, un « Comité du suivi » fut chargé de veiller à leur exécution. En même temps, pour préparer le second Sommet, prévu à Québec en septembre 1987, un autre groupe de travail fut mis en place : en songeant à l'Everest, on l'appela « Comité des sherpas ».

b) *Le secrétariat d'Etat à la Francophonie.*

Les élections législatives d'avril 1986 ramenèrent M. Chirac au poste de Premier ministre. L'une des innovations les plus notables du Gouvernement qu'il forma peu après était la création d'un secrétariat d'Etat à la Francophonie. Celui-ci fut confié — ce qui apparut comme un véritable symbole — à une personnalité de la Guadeloupe, d'ascendance à la fois africaine et française : Mme Lucette Michaux-Chevry.

Un décret du 2 mai 1986 précise les attributions du nouveau « Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la Francophonie ». Nommée membre du Haut conseil de la francophonie, elle devait présider, par délégation, le Comité consultatif de la langue française et le Comité interministériel pour les relations culturelles extérieures. Pour l'exercice de ses fonctions, il était précisé que le Commissariat général était « mis à sa disposition, en tant que de besoin » — formulation qui, évidemment pouvait donner lieu à des litiges qui, en réalité, se produisirent. Son rôle était conçu comme une action d'animation et de proposition, et s'il était bien dit que ses attributions étaient « relatives à la promotion, la diffusion et la défense de la langue

française dans le monde » et au « développement de la francophonie » il n'était pas indiqué de quelle autorité elle était investie pour le faire.

En septembre 1987, Mme Michaux-Chevry participera au deuxième sommet à Québec, aux côtés du Président de la République, du Premier ministre et des ministres des Affaires étrangères et de la Coopération. Dans le domaine culturel, la décision la plus significative fut la prévision d'une université francophone ; dans le domaine de la communication : la création d'un Centre d'échanges multinationaux d'actualités francophones (C.E.M.A.F.) ; mais surtout, dans le domaine d'une « solidarité agissante » — comme il a déjà été noté au premier chapitre de ce rapport — des mesures d'aides multilatérales furent prises pour aider sur le plan économique et financier des « partenaires libres et égaux ». Il fut convenu, enfin, que le troisième sommet se tiendrait à Dakar en mai 1989.

4. Un ministère délégué à la francophonie.

Le mouvement francophone devait connaître une nouvelle promotion à l'échelon gouvernemental en mai 1988, après les élections présidentielles et législatives : dans la liste du gouvernement constitué par Michel Rocard figurait, non plus un secrétaire d'Etat, mais un ministre délégué à la francophonie et pas des moindres : l'historien et académicien Alain Decaux, bien connu de tous les téléspectateurs.

a) *Ses attributions.*

Alors que le secrétariat d'Etat se trouvait rattaché au Premier ministre, M. Decaux est « ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères » : reçu le 11 octobre 1988 par la commission des Affaires culturelles du Sénat, il s'est félicité de ce changement qui, a-t-il expliqué, lui permet de disposer des possibilités et des ressources d'un ministère « riche ». Cependant, votre Rapporteur doit rappeler, non sans regret, que les crédits de ce ministère représentent environ 1 % du budget de l'Etat, et que dans le Gouvernement actuel, pas moins de cinq cabinets ministériels y émargent : le ministre d'Etat, trois ministres délégués et — autre innovation — un secrétaire d'Etat chargé des Relations culturelles internationales. Ce dernier, en particulier, ne se trouve-t-il pas exactement sur le même terrain ?

Les attributions du ministre délégué à la francophonie ont fait l'objet d'un décret du 22 août 1988. Elles se rapportent à l'« usage et l'enrichissement de la langue française... la promotion de la francophonie dans le monde... et la politique de coopération avec les organismes internationaux à vocation francophone ». Dans ce but « il active et

coordonne l'action des administrations intéressées à la préparation et au suivi des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. Il préside à cet effet un Comité national du suivi de ces conférences ».

b) *Ses moyens d'action.*

L'article 3 du décret stipule que le ministre-délégué « dispose du service des affaires francophones du ministère des Affaires étrangères » (ceci sans réserve). « Il peut également disposer de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, comme des autres services de ce ministère (petit problème sans doute à étudier avec M. Thierry de Beaucé). Enfin, il fait appel en tant de besoin aux services compétents des autres ministères, notamment les ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, de la Coopération et du Développement, de la Culture, de la Communication, des grands travaux du bicentenaire et de la recherche et de la technologie ». Soit pas moins d'une dizaine de départements ministériels.

Le ministère délégué à la francophonie n'a, pratiquement, aucun moyen propre. En revanche, il « dispose » ou « peut disposer » de nouveaux crédits, quelquefois très importants, dispersés chez le Premier ministre et dans plusieurs ministères. Comment va-t-il agir ? Par la persuasion ? Par l'incitation ? Par l'intervention ? Par la suggestion ? C'est là un exercice difficile qui demandera beaucoup de doigté. Mais M. Decaux a sans doute assez d'autorité personnelle pour pouvoir se faire entendre sans pour autant ordonner. Dans une situation aussi délicate, tout, en fait, dépend de la personnalité et de l'audience du ministre. Il a pris sa tâche avec cœur : « le moteur de la francophonie, c'est la passion », a-t-il dit ; « avec la passion, on peut soulever des montagnes ».

En trois mois, il a déjà visité plusieurs des régions francophones les plus significatives dans le monde : il a été au Canada et au Québec, aux États-Unis et en Louisiane (où il se trouvait avec votre rapporteur), au Sénégal, au Vietnam et au Laos ; il sera en décembre au Maroc, en janvier au Gabon... « *L'historien que je suis, a-t-il déclaré, n'oublie jamais que cette communauté est sans précédent dans l'histoire. Pour la première fois, elle n'est pas née d'un préalable politique, mais de l'usage et de l'amour d'une langue commune à des pays de cinq continents et aux idéologies les plus diverses.* »

Pour que la francophonie poursuive son chemin, tant en France qu'à l'extérieur, quatre éléments paraissent nécessaires : des hommes, des idées, une politique et des moyens. Les deux premiers sont, à l'évidence, réunis : des hommes et des femmes de qualité militent pour la langue française et pour le développement de l'espace francophone, et les idées foisonnent tellement qu'on peut davantage s'inquiéter de leur nombre que de leur absence.

Avons-nous une politique ? Sur le plan de la qualité de la langue en France même, M. Decaux s'est montré libéral et a déclaré qu'il ne fallait pas voir en lui « un père fouettard qui allait remettre à leur place tous les mal-dicants, tous les auteurs de barbarismes ». Sa défense du français ne sera pas basée sur des combats contre les autres langues : le plurilinguisme doit être encouragé, en particulier dans la perspective de l'Europe : il faut rechercher une « francophonie plurielle ». Enfin, pour l'action internationale francophone, des orientations très nettes se sont dégagées aux Sommets de Paris et de Québec, des principes ont été posés, des lignes indiquées, des voies tracées, des buts fixés : on en reparlera à Dakar, en mai 1989.

Restent les moyens. De quels crédits disposons-nous pour mener cette grande politique de la francophonie ?

III. — LES CRÉDITS DE LA FRANCOPHONIE

1. Les crédits propres au Ministère délégué.

Les crédits propres affectés au Ministère délégué à la francophonie, tels que le Sénat a à les examiner dans le cadre du projet de loi de finances pour 1989, sont constitués de trois éléments :

— *en mesures acquises* : le transfert au titre IV, chapitre 42-10 du ministère des Affaires étrangères, de la ligne budgétaire du secrétariat d'Etat à la francophonie inscrite dans les services du Premier ministre pour un montant de 5 millions de francs ;

— au même chapitre 42-10, l'abondement des crédits d'intervention de la francophonie à hauteur de 2 millions de francs par *mesures nouvelles*, et de 3 millions par *redéploiement* de sommes actuellement sur ce chapitre. Soit 10 millions programmés ;

— *l'Assemblée nationale* a ajouté une dotation de 3 millions sur sa « réserve parlementaire ». Soit un total de 13 millions.

13 millions de francs ! C'est une somme dérisoire !

Il est vrai que cette somme sera entièrement affectée aux interventions directes du ministère délégué à la francophonie puisque ses frais de fonctionnement sont entièrement pris à sa charge par son ministère de rattachement. Elle permettra, en particulier, de financer les Etats généraux de la création francophone ainsi qu'un forum scientifique et technique ; elle servira en outre à la conduite d'une mission de réflexion sur l'apprentissage des langues vivantes en Europe et notamment l'application du principe de réciprocité.

Cette faible somme de 13 millions de francs est, fort heureusement, loin d'être représentative de l'effort budgétaire français accompli en faveur de la communauté francophone et de la défense de la langue française. La contribution de la France est retracée dans l'état récapitulatif des crédits concourant, dans les différents ministères, à soutenir la francophonie ; elle apparaît encore plus concrètement au travers de la mise en œuvre des décisions arrêtées par les sommets francophones.

L'article 102 de la loi de finances pour 1987, adopté à l'heureuse et très pertinente initiative de M. Maurice Schumann, président de votre commission des Affaires culturelles, a enfin permis d'individualiser

dans chaque département ministériel l'ensemble des crédits affectés à l'action francophone. Ces crédits sont regroupés dans le tableau ci-après, annexé au projet de loi de finances :

**ÉTAT RÉCAPITULATIF DES CRÉDITS
CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE
ET A LA DÉFENSE DE LA FRANCOPHONIE**

(En millions de francs)

	1988 (crédits ouverts en L.F.I.)		1989 (prévisions)	
	A.P.	D.O./C.P.	A.P.	D.O./C.P.
	<i>I. — Budget général.</i>			
Affaires étrangères	62,81	2 363,57	132,04	2 418,60
Coopération et développement	282,95	1 816,21	282,95	1 962,86
Culture et communication, grands travaux et bicentenaire	»	88,19	»	93,29
Education nationale, jeunesse et sports :				
I. Enseignement scolaire	»	172,18	»	178,70
II. Enseignement supérieur	»	104,72	»	109,56
III. Jeunesse et sports	»	14,26	»	17,76
Recherche et technologie	»	3,53	»	3,80
Services du Premier ministre :				
I. Services généraux	»	17,58	»	12,08
V. Environnement	0,05	0,02	0,05	0,02
Solidarité, santé et protection sociale	»	1,70	»	2
III. Météorologie	»	»	»	»
Total I	345,81	4 581,96	415,04	4 798,67
<i>II. — Comptes spéciaux du Trésor.</i>				
Soutien financier de l'industrie cinématographique et de l'industrie des programmes audiovisuels	»	18,78	»	18,78
Compte de la taxe parafiscale affectée au financement des organismes du service public de la radiodiffusion sonore et de la télévision	»	382,10	»	385
Total I	»	400,88	»	403,78
Total I + II	345,81	4 982,84	415,04	5 202,45

2. Les crédits de la francophonie dans les autres ministères.

Ce sont ainsi plus de 5 milliards 202 millions de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement et 415 millions de francs en autorisations de programmes que la France consacrera à la francophonie et à l'usage de la langue française en 1989. La diminution sensible des crédits prévus à ce titre par les services généraux du Premier ministre, résulte essentiellement du transfert des 5 millions de francs affectés à l'ancien secrétariat d'Etat à la francophonie au budget du ministère des Affaires étrangères. Il n'en reste pas moins que le commissariat général de la langue française, rattaché à ces services généraux, dispose de moyens insuffisants au regard de ses missions.

L'action de la France en faveur de la communauté francophone apparaît plus concrètement encore dans l'analyse de la contribution française au financement et à la réalisation des décisions arrêtées aux sommets des chefs d'Etat ou du gouvernement ayant en commun l'usage du français. Votre Rapporteur a rappelé qu'un premier Sommet s'est tenu à Versailles, à l'initiative de la France, en février 1986, et réunissait 41 pays ; il a été suivi d'un deuxième Sommet, à Québec, en septembre 1987 ; un troisième Sommet devrait réunir à Dakar, en mai prochain, les représentants de 45 nations.

La France a consacré en 1988, un total de 202 millions de francs à l'exécution des décisions arrêtées au Sommet de Québec, dont 63,5 millions ont été affectés à des fonds multilatéraux. Les engagements financiers du Canada s'établissaient, par comparaison, à 115 millions de francs.

En 1989, cette somme de 202 millions de francs, dont 71 millions incombent au seul ministère des Affaires étrangères, sera reconduite. En outre, des mesures nouvelles permettront de financer des actions spécifiques : la création d'un fonds d'aide à la traduction pour les manifestations organisées par les organisations non gouvernementales, pour un montant de 2 millions de francs ; un accroissement de la contribution française à l'Université des réseaux d'expression française, pour un montant de 2 millions de francs ; enfin, la réunion d'états généraux des médias francophones, pour un montant de 3 millions de francs.

Votre Rapporteur s'étonne de ne pas trouver, dans le projet de loi de finances pour 1989, les crédits nécessaires au financement de l'organisation du prochain Sommet de Dakar et des décisions qui y seront arrêtées, d'une part, les crédits relatifs à la participation française à la préparation des premiers Jeux olympiques de la francophonie, prévus au Maroc en juillet prochain, d'autre part. Il a été indiqué à votre Rapporteur que les crédits correspondants devraient être inscrits dans la

loi de finances rectificative pour 1988. *Votre Rapporteur s'élève contre cette pratique qui affecte la clarté de la présentation des actions et empêche le Parlement de porter une appréciation d'ensemble.*

En 1988, l'ensemble des financements destinés à la mise en œuvre des décisions du Sommet de Québec se répartissaient de la manière suivante : 113 234 000 de francs étaient affectés à des fonds multilatéraux ; 176 948 000 de francs correspondaient à des actions bilatérales ; enfin, 40 447 500 de francs étaient issus de la part du budget régulier de l'Agence de coopération culturelle et technique affectée aux projets arrêtés par les sommets francophones.

3. Les principales actions en faveur de la francophonie.

Les engagements financiers de la France ont permis de conduire les actions suivantes :

— **dans le domaine de l'agriculture ;** la participation de la France, qui s'est élevée à 11,5 millions de francs, dont 7 millions de francs affectés à un fonds multilatéral, a permis de poursuivre l'ensemble des actions prioritaires engagées en faveur de la recherche agricole et notamment de la diffusion des résultats de cette recherche, du développement de la pisciculture et des biotechnologies, de la création de petites entreprises, des organisations professionnelles de producteurs, de la création d'une banque de données relatives à l'agriculture et au développement rural. En outre, dans le cadre de la coopération bilatérale, la France a apporté un soutien de 25 millions de francs au développement de l'Institut international de recherches francophones d'Adiopodoumé en Côte-d'Ivoire et a contribué à la mise en place du Centre multi-ressources de Guitry, en Côte-d'Ivoire également ;

— **dans le secteur de l'énergie,** la contribution française s'est élevée à 10,5 millions de francs, dont 10 millions de francs ont été affectés au fonds multilatéral de coopération. Ces sommes ont permis l'équipement photo-voltaïque des pays du Sahel, la réhabilitation de centrales thermiques et l'interconnexion des réseaux électriques ; elles ont en outre favorisé la création d'un institut de l'énergie destiné à dispenser une formation en planification énergétique, à vulgariser et diffuser les techniques d'économie d'énergie, enfin à organiser des séminaires sur ce même thème ; des projets de télédétection des ressources énergétiques et d'application des énergies nouvelles et renouvelables sont par ailleurs en cours d'étude ;

— **dans le secteur de la culture et de la communication,** l'enveloppe financière consacrée par la France aux actions prioritaires s'est élevée à 98,97 millions de francs. La part destinée aux actions culturelles s'est établie à 12,07 millions de francs et a permis de soutenir des initiatives dans les quatre axes jugés prioritaires par les chefs d'Etat et

de gouvernement : l'écrit, le cinéma, la chanson et le théâtre. La contribution française a ainsi autorisé la poursuite de l'élaboration d'une collection de livres de poche francophone (1,45 million de francs), l'organisation de stages de formation et l'attribution de bourses correspondantes dans le domaine de l'édition (0,7 million de francs), une intervention spécifique pour faire baisser le prix du livre en Afrique (1 million de francs), la participation à la création d'un institut de langues et de civilisations africaines (1 million de francs), la création d'un prix cinématographique du scénario francophone (500 000 francs), une subvention au Festival du film francophone organisé aux Antilles (2 millions de francs). Enfin, la France a accordé une subvention de 2,35 millions de francs au théâtre international de langue française installé dans le parc de la Villette. Les engagements de la France en faveur de la communication se sont élevés à 86,9 millions de francs et ont permis de contribuer à l'extension de la télévision francophone TV 5 en Amérique du Nord (60 millions de francs), à la création d'une Agence francophone d'images (19,1 millions de francs), à l'installation d'un Centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones (C.E.M.A.F.) auprès de Radio-France outre-mer (R.F.O.) (4 millions de francs), à la mise en place d'un projet pilote de coopération francophone en matière de programmes télévisés (3,3 millions de francs), à la production de programmes communs de « pastilles » télévisuelles (vidéo-brefs) (0,2 million de francs), à la mise en place d'un programme d'échange de journalistes (1,3 million de francs). Les structures du Conseil international de radio-télévision d'expression française (C.I.R.T.E.F.) ont en outre été renforcées de manière à le mettre en disposition d'apporter un soutien accru à l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.) ;

— dans le secteur de l'information scientifique et technique, le montant total de la contribution française a atteint 34,5 millions de francs, dont 20 millions de francs ont été affectés au fonds multilatéral pour l'université de la francophonie (U.R.E.F.) pour le financement de programmes d'édition de livres et revues scientifiques, de diffusion de ces revues, de bourses d'excellence, d'échanges interuniversitaires, notamment ; 10 millions de francs ont soutenu le développement de bases vidéotex et de leur consultation, 3 millions de francs ont été alloués à l'élaboration de bases vidéodisques et 1,5 million de francs à celle de bases de données bibliographiques ;

— enfin, dans le domaine des industries de la langue, la France aura consacré en 1988 un montant de 7,5 millions de francs, dont 6,5 millions de francs ont été versés au fonds multilatéral pour les industries de la langue, afin de contribuer à la formation d'ingénieurs et de linguistes informaticiens et au développement de la traduction assistée par ordinateur, et 1 million de francs a été réservé à l'organisation en Afrique, d'un forum sur le thème de l'innovation.

La France s'est en outre engagée en 1988 à hauteur de 13,7 millions de francs pour des projets ne relevant pas d'un réseau spécifique d'action : 9 millions de francs ont permis d'abonder un **fonds multilatéral de scolarisation des enfants francophones** dans le réseau d'établissements français à l'étranger (cette expérience était limitée aux établissements de New York et de Washington pendant l'année scolaire 1987-1988 ; elle est destinée à s'étendre désormais au reste du monde) ; enfin, 4,7 millions de francs ont été affectés à la mise en place d'un **baccalauréat international francophone**, projet actuellement à l'étude, digne d'intérêt, mais sur lequel on ne pourra se prononcer que lorsqu'on en connaîtra exactement le contenu et la finalité.

CONCLUSION

Le ministre délégué chargé de la Francophonie dispose en fonds propres, de 13 millions de francs, comme dérisoire dont la minceur est en contraste flagrant avec l'importance des vastes projets que la francophonie nourrit à l'échelle mondiale. Mais si l'on va chercher dans les autres budgets ministériels tout ce qui touche à l'action francophone, si l'on ajoute patiemment tout ce qui est fait dans le domaine de l'enseignement, de la culture, de la coopération, du développement, etc., on arrive alors à un total impressionnant, de l'ordre de 5 milliards 502 millions de francs, bien en rapport avec la dimension des actions entreprises par la France pour la promotion de sa langue, la diffusion de sa culture, et l'aide aux nations francophones avec lesquelles elle forme une communauté de plus de 400 millions d'hommes.

Comment juger un tel budget ? S'il ne contenait que sa dotation de 13 millions, il ne vaudrait pas la peine d'être considéré. Mais les 5 milliards 502 millions de francs de dépenses inscrits dans d'autres départements ministériels, n'en existent pas moins : il serait injuste, il n'est pas possible de ne pas en tenir compte.

Dans ces conditions, votre Rapporteur, quelque peu perplexe, mais confiant dans l'avenir d'une grande idée, vous propose de donner un avis favorable, non seulement aux crédits propres du ministre délégué à la Francophonie, mais à l'effort général mené par la France pour la noble cause de la culture et de la solidarité francophone.

EXAMEN EN COMMISSION

La commission réunie sous la présidence de M. Maurice Schumann, président, a examiné au cours de sa séance du 24 novembre les crédits de la francophonie inscrits au projet de loi des finances pour 1989, sur le rapport de M. Jacques Habert, rapporteur pour avis.

L'exposé du rapporteur a été suivi d'un débat.

M. Marc Lauriol est intervenu pour rappeler la genèse de la loi du 31 décembre 1975 relative à l'emploi de la langue française, dont il avait été rapporteur à l'Assemblée nationale ; il a précisé que le champ d'application de cette loi restait circonscrit au secteur commercial, et a souhaité qu'un nouveau texte législatif en élargisse l'application au secteur culturel ; il a en outre souligné que l'appréciation de la vitalité de la francophonie dans le monde devait être relativisée par la croissance de la population mondiale.

M. Maurice Schumann, président, s'est félicité du rattachement du ministre délégué chargé de la francophonie auprès du ministère des Affaires étrangères : il a estimé que cette évolution des structures ministérielles constituait une condition déterminante d'efficacité.

La commission a ensuite donné, sur proposition du rapporteur pour avis, un avis favorable aux crédits de la francophonie inscrits au projet de loi de finances pour 1989.